

À lire

- 2 | Mot de la présidente
- 3 | Calcul de la rente
- 5 | Tournée provinciale
- 8 | Activités des territoires



Projet de loi n°1

Allègement des obligations des employeurs à l'égard des régimes complémentaires de retraite

Claude Alarie | administrateur de l'APRHQ et porte-parole de la FARQ

Le 15 janvier dernier, le gouvernement du Québec a fait adopter à l'unanimité à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 1 lors d'une session parlementaire extraordinaire. La nouvelle loi autorise le gouvernement à soustraire temporairement un régime complémentaire de retraite à la loi RCR pour permettre l'application, rétroactivement au 31 décembre 2008, de nouvelles normes à être adoptées en 2009 par l'Institut canadien des actuaires (ICA). Elle permettra également d'introduire trois mesures qui seront définies par règlement en mars et avril prochains.

La Régie des rentes du Québec (RRQ) est chargée de rédiger ces règlements visant la consolidation des déficits de solvabilité, l'allongement de leur période d'amortissement – un maximum de 10 ans au lieu de 5 – et le lissage de l'actif du régime. Le ministre Hamad s'est engagé à ce que les règlements soient rédigés avec la participation des retraités.

La FARQ, le réseau FADOQ et l'AQDR¹ ont exprimé très fortement leur désaccord avec cette loi qui allège les obligations des employeurs et fragilise les régimes de retraite en faisant porter tout le risque par les participants actifs et les retraités.

Rôle de fiduciaire

L'article 2 de cette loi prévoit un nouveau rôle pour la Régie des rentes du Québec (RRQ). Lors de la faillite d'un employeur ayant un régime de retraite déficitaire et s'étant prévalu des dispositions de la loi, la RRQ aura

¹ FARQ (Fédération des associations de retraités du Québec), réseau FADOQ (Fédération de l'âge d'or du Québec), AQDR (Association québécoise de défense des droits des retraités et préretraités).

la possibilité de prendre la place du comité de retraite et d'agir comme fiduciaire du régime pour une période maximale de 5 ans. La Régie réduira les rentes au niveau de la solvabilité du régime au moment de la faillite et devra gérer les actifs déficitaires du régime selon une politique de placement prudente visant à bonifier le niveau de rente des retraités si des surplus sont constatés durant cette période. Le niveau de la rente réduite sera garanti et la RRQ procédera à la fermeture du régime en temps opportun (période maximale de 5 ans) et à l'achat des rentes viagères auprès d'un assureur.

Cette loi consacre les recommandations du comité de vigie présidé par le ministre Sam Hamad et formé des représentants du Conseil du patronat du Québec, des centrales syndicales, des Chambres de commerce et de la Régie des Rentes du Québec. Les représentants des retraités ont été exclus délibérément de ce comité et ont été informés après coup des recommandations du comité et de la décision du ministre, le 11 décembre dernier.

Amendement

Un amendement de dernière minute a été apporté à l'article 2 du projet de loi, qui se lit comme suit: «Le montant de la rente garantie par un assureur doit être au moins égal à celui de la rente qui aurait été versée si l'actif du régime avait été augmenté à la date de la terminaison, d'une somme représentant la différence entre les cotisations requises en application des dispositions de la présente loi et celles requises en

suite à la page 4 (Allègement)



Mot de la présidente

Jocelyne Pellerin

En ce début d'année, tandis que plusieurs de nos dossiers requièrent notre attention, de nouveaux feux se sont déclarés. En ce temps de crise économique, les gouvernements ont modifié encore une fois les règles concernant les régimes complémentaires de retraite. Mesures temporaires, allègement du fardeau financier des entreprises, autant à Québec qu'à Ottawa, les politiciens accordent leur appui aux employeurs qui veulent «le bien» des retraités. Un raz-de-marée de modifications a déferlé sur toutes les provinces canadiennes, avec quelques variantes qui ne sont pas à l'avantage des Québécois.

On se demande comment le Québec – prétendument à l'avant-garde dans le domaine des régimes complémentaires de retraite – peut se retrouver d'un seul coup à la traîne des autres provinces canadiennes. C'est difficile à comprendre, d'autant plus que le Québec pouvait à juste titre s'enorgueillir d'avoir adopté ces dernières années des lois accordant aux retraités le droit de «consentement». En adoptant le projet de loi n° 1 tel quel, le gouvernement Charest a accepté que les retraités subissent un recul inadmissible en matière de régime complémentaire de retraite. Le tout s'est fait sans consulter les principaux intéressés, et il n'y aurait rien à redire, à en croire le ministre responsable, M. Sam Hamad! (Pour en savoir plus, voir l'article de Claude Alarie en page 1.)

APRHQ

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité exécutif

PRÉSIDENTE | Jocelyne Pellerin

V.-P. EXÉCUTIF | Aimé Beauchesne (Mauricie)

SECRÉTAIRE | Pierrette Bernier

TRÉSORIER | Michel Fortin (Montréal)

ADMINISTRATEURS | Gilles Duclos, Louis Laurin, Normand Moreau.

Autres administrateurs :

Claude Alarie, Christian Dionne (Matapédia), Jean-Pierre Dufour, Mireille Massicotte (La Grande Rivière), Jean-François Poliquin, Pierre Savignac, Yves Tanguay, Erick Thompson (Manicouagan), Claude Tougas (Richelieu-Rive-Sud), Raymond Trudel (Laurentides), Johanne Vaillancourt (Saguenay), Jacques Villeneuve (Montmorency)

BULLETIN

ÉDITION | Jocelyne Pellerin, Frédéric Simonnot

COLLABORATEUR | Claude Nolet

PHOTOGRAPHIE | Cécile Giguère

IMPRESSION | A.C. Werbrouck Inc.

Dépôt légal | Bibliothèque nationale du Québec 1992

Tirage : 8 500 exemplaires

L'emploi du masculin a pour seul but d'alléger les textes.

PUBLIÉ PAR

Association provinciale des retraités d'Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 133-N
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211 (4428)
Sans frais : 1 866 646-4428
Télé. : 514 289-5094
Internet : www.aprhq.qc.ca | www.avcshq.com
Courriel : site@aprhq.qc.ca

Pour compléter le tableau, l'entente intervenue entre Hydro-Québec et plusieurs des syndicats de l'entreprise a été entérinée par décret ministériel en décembre dernier. Voilà donc les étrennes du gouvernement nouvellement élu! ■

Projet de loi n° 1

Interventions récentes de la FARQ, du réseau FADOQ et de l'AQDR

• **1^{er} décembre 2008** : lettre transmise à Ottawa en réponse à l'énoncé politique déposé le 27 novembre à la Chambre des communes concernant le projet de loi visant à porter à 10 ans la période autorisée pour rembourser le déficit des caisses de retraite.

• **11 décembre 2008** : rencontre d'information avec la RRQ portant sur les propositions du comité de vigie. À noter que les représentants des retraités ont été exclus de ce comité créé par le ministre Sam Hamad.

• **6 janvier 2009** : lettre conjointe des trois organismes cités en titre envoyée au ministre Hamad pour dénoncer le projet de loi n° 1, qui fait abstraction du droit de consentement des retraités.

• **13-14 janvier 2009** : une délégation se rend à Québec pour faire des représentations afin qu'un amendement soit introduit dans le projet de loi n° 1 pour réduire l'impact négatif des mesures introduites en cas de faillite de l'entreprise. (NDLR: effet neutre de la loi.)



Calcul de la rente

Pas de règlement en vue

Yves Tanguay | administrateur

Récemment, à la fin de 2008, les employés d'Hydro-Québec recevaient une paie supplémentaire, leur 27^e période de l'année, pendant que les retraités encaissaient un 24^e versement de rente. Comment expliquer une telle disparité de traitement entre les deux groupes? Tout simplement parce qu'Hydro-Québec a décidé de conserver le statu quo pour la périodicité de la paye des employés actifs tout en réduisant la fréquence des prestations de rente de 26 à 24, sans compensation pour l'abolition du 27^e versement de rente. Cette façon de faire a été adoptée en 2008 sans égard aux représentations faites par l'APRHQ, qui considère que cette décision administrative est inéquitable pour les retraités.

Hydro-Québec justifie sa décision envers les retraités en déclarant que le 27^e versement qui leur était attribué avant 2008 «représente un versement supérieur au montant autorisé»¹. Ce raisonnement est valable en ce qui concerne une minorité de retraités, mais ne s'applique assurément pas à la majorité.

Traitement inéquitable

En prenant comme référence la dernière période de 12 ans, du 1^{er} janvier 1997 au 31 décembre 2008, les employés qui ont pris leur retraite entre le 1^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2001 ont bénéficié d'une année (1996) de 27 périodes de paie dans le calcul de leur rente. Ces retraités sont favorisés. Toutefois, dans la même période de 12 ans, les employés qui ont pris leur retraite entre le 1^{er} janvier 2002 et avant le 31 décembre 2008 sont privés de jours de paie dans le calcul de leur rente : les salaires servant à ce calcul ne comprennent que des années de 26 périodes de paie, c'est-à-dire des années de 364 jours.

La disparité se résume comme suit : certains retraités reçoivent une rente dont l'une des années de paie servant au calcul contient 378 jours (27 périodes x 14 jours) et d'autres perçoivent une rente moindre parce que les années servant au calcul comprennent seulement des années de 364 jours (26 périodes x 14 jours).

Le motif qu'Hydro-Québec invoque pour expliquer ce traitement différent est que la rente est calculée sur les salaires versés dans l'année sans tenir compte du total de jours travaillés. Or, ce total de jours rémunérés ne correspond jamais au nombre de jours d'une année civile. Nous, retraités, estimons que les salaires annuels versés doivent être ajustés pour tenir compte du nombre réel de jours de l'année civile. Avec la périodicité d'une paie tous les 14 jours, la division de 365 ou 366 jours (année bissextile) par 14 donne un résultat de 26 plus une fraction dont on doit tenir compte dans le calcul de la rente. Nous croyons donc qu'Hydro-Québec devrait corriger, pour le calcul de la rente, le salaire annuel de l'employé en fonction du nombre exact de jours de l'année.

Compensation

Dans le passé, les retraités défavorisés par la méthode de calcul basée sur les salaires versés et non ajustés à l'année civile recevaient tous les 11 ou 12 ans un 27^e versement de rente qui compensait le déficit dans le montant de cette rente. L'abandon en 2008 du 27^e versement entraîne la perte de cette compensation. Nous estimons que, sur une année, cette perte excède actuellement un million de dollars, et qu'elle atteindra deux millions dans un avenir rapproché. Un problème non négligeable auquel une solution doit être trouvée! Voilà pourquoi l'APRHQ a proposé à Hydro-Québec de confier à un arbitre le mandat de trancher le litige. Cette initiative se voulait créative. Peine perdue, nous avons appris au moment de mettre sous presse que l'entreprise avait décidé de rejeter l'offre. Le comité de défense des droits des retraités se penche donc sur les suites à donner à cette affaire... ■

¹ Référence : déclaration consignée à la page 10 de la présentation d'Hydro-Québec lors de l'assemblée annuelle sur le régime de retraite tenue le 10 juin 2008.

Dossier AVCS

Pas de progrès sur le plan légal

Yves Tanguay | administrateur

En ce début d'année 2009, le bilan du dossier AVCS peut se résumer comme suit : pas de progrès significatif sur le plan légal mais avancement sur le plan technique.

La pause sur le plan légal découle d'un accord entre les parties. Les procureurs de l'APRHQ et d'Hydro-Québec ont convenu d'attendre, avant de poursuivre, que le jugement de la Cour d'appel soit rendu dans le litige opposant Hydro-Québec et des syndicats. Le 30 mai dernier, les trois juges de la Cour d'appel prenaient en délibéré la preuve présentée par les procureurs syndicaux et ceux d'Hydro-Québec, mais depuis leur jugement se fait attendre.

Ce jugement portera sur la question suivante : «L'arbitre a-t-il commis des erreurs révisables quant i) au rôle de l'employeur à l'égard des adhérents au régime collectif d'assurance ii) aux ristournes et iii) au devoir d'information découlant d'un contrat d'assurance collective?»

L'attente du jugement de la Cour d'appel fait en sorte que les audiences en Cour supérieure sur le recours collectif impliquant l'APRHQ et Hydro-Québec sont retardées. Rappelons que la juge Anne-Marie Trahan a autorisé notre recours collectif en février 2007.

Évaluation du préjudice

Néanmoins, le processus d'évaluation du préjudice par l'actuaire de l'APRHQ, M. François Vachon, suit son cours. La documentation est volumineuse et couvre plusieurs années. Qu'il suffise de rappeler que nous sommes en 2009 et que la fermeture du régime remonte à 1993. Plusieurs rapports actuariels ont été préparés au cours de ces années et notre actuaire doit en prendre connaissance afin de les analyser.

En quoi consiste cette évaluation du préjudice? Il s'agit de déterminer le taux de prime qui serait payé aujourd'hui et demain par les adhérents si le régime était resté ouvert à tous les employés admissibles. Le préjudice est le produit de la protection de l'adhérent par la différence entre le taux de prime payé¹ par les adhérents depuis la fermeture du régime en 1993 et le taux calculé par notre actuaire. Ce résultat

combiné à l'impact fiscal de la subvention d'Hydro-Québec doit ensuite être actualisé.

Le préjudice subi par les adhérents est la raison d'être du recours collectif. Il est donc primordial que cet exercice soit fait avec soin et rigueur. Il est fort probable que les résultats des travaux de notre actuaire seront contestés par ceux d'Hydro-Québec, mais nous avons confiance que la Cour reconnaîtra la valeur de notre calcul.

En attendant, nous devons admettre qu'il est assez surprenant que la Cour d'appel ne se soit pas encore prononcée après huit mois de délibérations. ■

Allègement (suite de la page 1)

application d'un règlement pris en vertu de l'article 2 en vue d'atténuer les effets de la crise financière.»

À titre d'exemple, la firme d'actuaire Morneau Sobeco mentionne dans son communiqué du 20 janvier que les mesures d'allègement temporaires pourraient réduire les cotisations d'équilibre de 73%, soit de 6,6 millions à 1,8 million sur la base d'un régime ayant un passif actuariel de 100 millions. (NDLR: ce qui équivaldrait à un congé de cotisation annuel de 4,8 millions pour les employeurs.)

Si cet amendement était appliqué à la lettre, les retraités pourraient pâtir pendant 5 ans des allègements autorisés par la nouvelle loi. Toutefois, le ministre Sam Hamad s'est engagé au moment de l'adoption de la loi à ce que les effets de la loi soient «neutres» sur les rentes des retraités. Ce qui signifie que la rente qui aurait été payée sans les allègements serait garantie.

Le conseiller juridique de la FARQ analyse présentement les implications de cette loi. Rappelons que la FARQ, le réseau FADOQ et l'AQDR ont fait parvenir une lettre conjointe au ministre Hamad le 6 janvier dernier pour lui signaler les risques accrus que fait subir cette loi aux participants actifs et retraités. Cette lettre indiquait également au ministre que les mesures d'allègement ne seraient acceptables que si le gouvernement garantissait la protection des rentes en cas de faillite. ■

¹ En 2001, le taux de prime a été haussé de 0,23 \$/1000 \$ à 0,37 \$/1000 \$, et il est présentement gelé à cette valeur.



Tournée provinciale d'information et de mobilisation FARQ/APRHQ

Un franc succès!

Jean-Louis Comtois | président du Comité de défense des droits des retraités

La FARQ et l'APRHQ ont tenu jusqu'à maintenant douze des quatorze rencontres prévues au calendrier original dans le cadre de la tournée d'information et de mobilisation des retraités. Les députés Henri-François Gautrin, du Parti libéral, et Sylvain Simard, du Parti Québécois, ont également joint les rangs des conférenciers le 21 novembre dernier, à Montréal, pendant la période électorale.

Rappelons que cette tournée avait plusieurs objectifs : 1) faire connaître aux retraités le cadre légal du régime complémentaire de retraite; 2) mobiliser les membres; 3) réagir aux actions du gouvernement au sujet des modifications apportées à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Loi RCR); et 4) réitérer notre engagement à défendre et à promouvoir les droits des retraités.

La tournée nous a menés aux quatre coins du Québec et nous avons essuyé plusieurs tempêtes de neige sur notre parcours. Heureusement, l'accueil a partout été chaleureux, ce qui nous a permis de continuer, même en plein mois de janvier. Nous avons répondu aux questions des retraités qui se sont présentés, très souvent en grand nombre. On a même vu dans certains cas une participation de plus de 50 % des membres de l'Association territoriale. Nous désirons d'ailleurs souligner l'engagement des organisateurs locaux, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour inciter leurs membres à participer.

Une nouvelle tournée en vue

Lorsque la tournée sera terminée, un rapport faisant état des remarques et suggestions des retraités sera soumis aux conseils d'administration de la FARQ et de l'APRHQ afin qu'ils puissent en tenir compte dans leurs futurs plans d'action. L'intérêt marqué des retraités lors de ces rencontres nous incite à concevoir dès maintenant le contenu d'une nouvelle tournée, que nous souhaitons organiser dès cette année.

Conclusion

Parmi les conclusions à tirer de ces rencontres, on peut affirmer qu'il y a beaucoup de confusion quant aux droits respectifs des retraités et des employeurs au

chapitre du régime de retraite. Il y a eu une foule de questions à ce sujet et il nous semble très important de mieux faire connaître leurs droits aux retraités, nonobstant le comportement des employeurs à ce chapitre. La FARQ et l'APRHQ examineront ces questions dans les prochains mois et travailleront sur la suite à donner à ce premier exercice. ■

Campagne Centraide des retraités d'Hydro-Québec 2008: un sommet est atteint!

Les résultats de la campagne 2008 dévoilés en décembre dernier ont atteint un sommet de 446 828 \$, dépassant de 3% notre contribution de l'an dernier. Cette année encore, Hydro-Québec fera une contribution égale, ce qui doublera le montant effectivement remis à Centraide.

Le don moyen a été de 159,30 \$ et le taux de participation, de 22%. Au nom de Centraide, je vous en remercie très sincèrement. Dans un contexte économique très instable, et qui de l'avis de plusieurs ne s'améliorera pas en 2009, les besoins de nombreuses organisations de bienfaisance iront croissant alors que les entrées de fonds risquent de s'amenuiser de façon substantielle. Votre contribution fera donc toute la différence pour bon nombre d'organismes soutenus par Centraide.

Il faut se rappeler que la valeur de chaque dollar remis se trouve multipliée par 10 grâce à l'action de plus de 90 000 bénévoles – dont certainement plusieurs d'entre vous.

Un merci particulier aux membres du conseil d'administration de l'APRHQ, aux associations territoriales et aux nombreux clubs sociaux de retraités d'Hydro-Québec, pour nous avoir permis d'atteindre un tel résultat.

Claude Tougas | président de l'Association des retraités d'Hydro-Québec-Territoire Richelieu et coprésident de la campagne Centraide à Hydro-Québec

Avec vous, nous serons plus forts!

Bienvenue aux nouveaux membres

La Grande

Lamoureux, Lise
Lavergne, Jean-Robert
Ménard, Guy
Noiseux, Alain

Laurentides

Bissonnette, Guy
Brisson, Luce
Delteil, Danielle
Depratto, Raymond
Gravel, Suzanne
Lamarche, Gilles
Major, Daniel
Marois, Dyane
Nolet, Raymond
Plouffe, Yves
Savard, Claude
St-Louis, Michel
Trahan Gagnon, Michelle
Tremblay, Lucie
Turcot, Claude

Manicouagan

Comtois, Alain
D'Astous, Nicole
Deschênes, Luc
Dubé, Vianney
Marin, André
Thibeault, Gaétan

Matapédia

Bélanger, Fernand
Belizle, Rolande
Chapados, Pierre Albini
Curadeau, Réjean
Dignard, Normand
Fournier, Louise
Gagnon, Clovis

Mauricie

Bernier, Jean-Guy
Bisson, Pierre
Blanchette, Jacques

Mauricie (suite)

Boissonneault, Michel
Boulanger, Jacques
Boulay, Daniel
Carbonneau, Guy
Castonguay, Alain
Duplessis, Jean-Serge
Gauthier, Pierre
Gignac, Denis
Girard, Damien
Lahaye, François
Larouche, Gilles
L'Herault, Benoit
Mailhot, Carmen
Mailhot, Jean-Guy
Martel, André
Milot, Claude
Morin, Rémy
Pageau, René
Pellerin, Yves
Pelletier, Mona
Poirier, Pauline
Rioux, Jacques
Valiquette, Claude
Villemure, Hélène

Montmorency

Allard, Denis
Bérubé, Pierre
Blais, Gilles
Boily, Jacques
Bolduc, Walter
Bouchard, Réjean
Bouchard, Jocelyn
Boulanger, Gaétan
Breton, Olivette
Carlos, Jocelyne
Couture, Daniel
Desrosiers, Charles
Dubé, Michel
Duchesneau, Danielle

Montmorency (suite)

Gosselin, Pierre
Goulet, Jean-Guy
Guay, Eddy
Jacques, Raymonde
Lachance, Raymond
Langlois, Jean-Pierre
Marquis, Louis
Noël, Lise
Pigeon, Clément
Rochette, François
Rousseau, Diane
Vallée, Martin

Montréal

Beaudoin, Gérard
Bouchard, Michel
Bourbonnière, Michel
Bousquet, Carole
Burelle, Réal
Corbeil, Madeleine
Desgroseillers, Francine
Dion-Depratto, Cécile
Dubé, Alain
Dubreuil, Jean-Marc
Dupuis, Francis
Dutil, Antonio
Farmer, Gisèle
Gauvin, Diane
Grenier, Michel
Léger, Jacinthe
Levan, Anh Dung
Léveillé, Carole
Martel, Sylvain
Ménard, Pauline
Moisan, Guy
Noël, Pierre
Pinard, Gilles
Pouliot, Vincent
Poupart, Marielle
Proulx, Micheline

Montréal (suite)

Richard, Diane
Rivet, Georges
Rousseau, Donald
Savage, Alice
Sévigny, Daniel
Stringer, Normand
Tellier, Jocelyne
Thériault, Lise
Trusch, Alexandre

Richelieu-Rive-Sud

Bastien, François
Bélanger, Claude
Bonin, Daniel
Bousquet, Richard
Cappiello, Carole
Chevalier, Pierre
Cormier, Pierre
D'Aoust, René
Desautels, Marc
Diorio, Fernand
Filion, André
Gardes, Violette
Girouard, Johanne
Henry, Jeannine
Landry, Michel
Laniel, Denise
Leblanc, Normand
Lessard, Patrice
Loyer, Alain
Miron, Fernand
Parenteau, Benoit
Provost, Normand
Rhéaume, Michel
Scott, Guy
St-Germain, Diane
Thivierge, Gilles

Saguenay

Lévesque, Aurella
Tremblay, Jocelyn

ASSURANCE VOYAGE DE QUALITÉ

Vos primes d'assurance sont trop élevées?

À votre service
depuis 1988

Peu importe le type de protection que vous recherchez,
nos agents certifiés et expérimentés travailleront avec
vous pour vous offrir **la meilleure protection!**

Tous nos agents sont certifiés par L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

OUVERT À TOUS! AUCUNE LIMITE D'ÂGE!

Bien s'assurer pour bien voyager

COOP
HYDRO-QUÉBEC
www.coophq.com



www.coophq.com

Mtl: 514-334-6920 Sans frais: 1 800 363-4940

Ils nous ont quittés

Aux parents et amis,
l'APRHQ offre ses condoléances

Armour, Ursula Mc. New Liskeard
Bélanger, Roger Montréal
Belhumeur, Marie-Marthe .. Victoriaville
Bériaud, Yvette Montréal
Bernard, Joseph Shawinigan
Bertrand, Gaston Sainte-Julie
Bolduc, Yvon Thetford-Mines
Bourget, Raymond Saint-Henri-de-Lévis
Brunelle, Hélène Montréal
Charest, Marguerite D. Laval
Choquette, Jean Vallée Jonction
Coté, Gérard Dolbeau-Mistassini
Cousineau, Jeannine Maniwaki
Dagenais, Lise Montréal
Dallaire-Gilbert, Rita Rouyn-Noranda
Drolet, Raymond Montréal
Ferron, Hervé Saint-Étienne-des-Grès
Fortin, Michel Trois-Rivières
Fournier, Jean-Jacques ... Ottawa
Gatien, Maurice Sainte-Thérèse
Giroux, René J. Gatineau
Gosselin, Madeleine H. Saint-Rédempteur
Guimond, Énid Donnacona
Hould, Rolande Trois-Rivières
Humphrys, Evelyn M. Calgary
Huot, Jacqueline L. Québec
Johnsen, Sylvia M. Puslinch

Larouche, Jacques Laterrière
Larue, Luc Québec
Lavallée, Pierre Laval
Lavigne, Irène Lévis
Lebel, Urgel Rimouski
Leblanc, Monique Trois-Rivières
Leclair, Blandine P. St-Hyacinthe
Lespérance, Michel Brossard
Létourneau, Yolande Montréal
Loranger, René Laval
Lortitch, Noël-Roger Sherbrooke
Masson, Denise B. Trois-Rivières
Mercure, Cécile Joliette
Provost, Léona Montréal
Renaud, Gilles Montréal
Riopel, Laury Maniwaki
Rivest, Denis Beloeil
Roy, Pierrette Trois-Rivières
Roy, Robert Montréal
Santerre, Patrice Pincourt
Schefman, Louisa Québec
Thériault, Marguerite Sainte-Angèle-de-Prémont
Turcotte, Jean-Paul Rouyn-Noranda
Veillette, Yvette B. Trois-Rivières
Walsh, Gladys Ottawa
Wyszinski, Walter Rosemère

Exclusivement réservé aux membres

L'assurance d'avoir **PLUS** de privilèges



Règlements disponibles
à la Vice-présidence marketing.

PLUS d'économies
sur vos primes d'assurance
automobile et habitation

Nouveau
Des réductions s'appliquent
maintenant sur vos véhicules récréatifs

APRHQ



La Capitale
assurances générales

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES

1 800 322-9226 • www.lacapitale.com

TERRITOIRE LA GRANDE RIVIÈRE

La Sarre: déjeuner le 5 mars à 9 h au motel Villa Mon Repos.

Rouyn-Noranda: déjeuner le 1^{er} mercredi du mois à 9 h au restaurant Mike's, rue Principale, Rouyn-Noranda.

Témiscamingue: déjeuner le 7 avril à 9 h à la brasserie Mari-Lou, Saint-Bruno-de-Guigues.

Val-d'Or: déjeuner le 2^e mercredi du mois à la salle Conti de l'Hôtel Continental de Val-d'Or.

Soirée Reconnaissance: le 24 avril à 17 h à l'Auberge des Gouverneurs, av. Murdoch, Rouyn-Noranda. Membres (et conjoints): 10 \$. Invités: 25 \$.

TERRITOIRE LAURENTIDES www.arhql.com

Hautes-Laurentides: déjeuner le dernier mardi du mois à 8 h 30 au resto la Maison du spaghetti, 1095, rue Saint-Jovite, Mont-Tremblant.

Lanaudière: déjeuner le 1^{er} mardi du mois à 9 h au resto La Grange, 425, rue Notre-Dame, Joliette.

Mille-Îles: déjeuner tous les mercredis à 8 h, au resto Jardins-Lee, rue Turgeon, Sainte-Thérèse.

Outaouais: déjeuner le 1^{er} mercredi du mois à 9 h au resto La Boîte à chansons, 444, boul. de l'Hôpital, Gatineau. Les conjoints sont invités.

Curling: mardi, mercredi et jeudi, au Rideau Curling Club, 715, rue Cooper, Ottawa.

Saint-Jérôme: déjeuner le 2^e jeudi du mois à 9 h 30 au Resto Nicholas, 2350, boul. Lafontaine.

TERRITOIRE MAURICIE www.arhqm.com**Trois-Rivières**

Anciens de Gentilly II: rencontres le 1^{er} mercredi du mois. J.-C. Bouthillier, 819 374-4536, ou M. Fortin, 819 375-0043.

Bridge: lundi et vendredi, à la résidence des retraités, rue des Chenaux, de 13 h à 16 h. Yvan Tremblay, 819 378-7401.

Quilles: Jacques Morrier, 819 379-5289.

Réception pour la direction régionale: le 6 février à la résidence de Trois-Rivières.

Assemblée générale annuelle: le 25 mars, heure et lieu à déterminer.

Cabane à sucre: le 15 avril, heure et lieu à déterminer.

Tournoi de golf: le 18 juin, heure et lieu à déterminer.

Journée des retrouvailles: le 12 août à la résidence de Trois-Rivières à partir de 14 h.

Le rendez-vous des artistes: les 6, 7 et 8 novembre à la résidence de Trois-Rivières.

La Tuque: déjeuner le 2^e mercredi du mois au restaurant Stratos. André Drolet, 819 523-9196.

TERRITOIRE MATAPÉDIA

Saint-Valentin: souper le 18 février.

Mi-carême: souper et quilles le 18 mars.

Cabane à sucre: dîner le 15 avril.

Assemblée générale annuelle: le 6 mai.

Le souper des activités aura lieu à 18 h à la salle du 357, boul. Saint-Germain Ouest. Gilles Landry, 418 723-3825 ou gilleslandry4@cgocable.ca

TERRITOIRE SAGUENAY

Saint-Valentin: le 13 février à la Salle le Dallo de Chicoutimi.

Dîner du mois: le 3 mars au Restaurant de la Saguenéenne.

Brunch et quilles: le 15 mars à la Salle le Dallo de Chicoutimi.

Bingo jambon: le jeudi 9 avril à la Salle le Dallo de Chicoutimi. Un brunch sera servi.

TERRITOIRE MANICOUAGAN

Déjeuner: le 1^{er} mardi du mois à la brasserie Le Boucanier.

TERRITOIRE MONTMORENCY www.arhqmy.com

Petites quilles: le jeudi à 13 h au Salon de quilles Du Vanier, 1100, av. Galibois, Québec. Fernand Lesage, 418 626-1606.

Grosses quilles: le mardi à 10 h et le vendredi à 13 h au Salon de quilles Lebourgneuf, Québec. Gilles Bélanger, 418 842-9653, ou André Tremblay, 418 871-4539.

Pétanque intérieure: le lundi à 13 h au local des retraités. Alphonse et M.-P. Bilodeau, 418 628-7967.

Shuffleboard: le 2^e dimanche du mois à 13 h au local des retraités. Michel et Jean-Claude Séguin, 418 667-4060.

Club de cartes (Whist): le mercredi à 13 h au local des retraités. Lise et Louis Bruneau, 418 627-0036.

Club mondain: rencontre mensuelle, activités suivies d'un dîner. Thérèse Goulet, 418 660-2419.

Dégustation vin et fromage: le samedi 14 mars au local des retraités. Lorraine et Marcel Giasson, 418 843-1176.

Cabane à sucre: le lundi 6 avril (heure et lieu à déterminer). Thérèse Goulet, 418 660-2419

Thetford: déjeuner le 2^e mardi du mois à 8 h 30, à la Pizzeria du boulevard. Micheline Mathieu, 418 335-6132

TERRITOIRE DE MONTRÉAL www3.sympatico.ca/csrhq-rm

Cabane à sucre: le 3 avril, Érablière Constantin Grégoire, Saint-Esprit-de-Montcalm. Léo Langlais, 450 674-0176, ou Louis-Henri Sauvé, 450 663-1414. Membres: 18 \$. Invités: 23 \$.

Opéra Italia: le 4 mars, concert à la salle André Mathieu avec le ténor Marc Hervieux. Madeleine Ouellette, 514 384-3662, ou Paul-André Sergerie, 450 699-2321. Membres: 65 \$. Invités: 80 \$.

TERRITOIRE RICHELIEU www.arhq-r.qc.ca**Club social de Granby**

Dîner mensuel: le 2^e mercredi du mois, Salle des Loisirs Immaculée-Conception, 481, rue Saint-Vincent, Granby. Cécile G. Mainville, 450 378-7810.

Club social de Sherbrooke

Déjeuner mensuel: le 1^{er} mercredi du mois, Restaurant Eggsquis, 2939, rue King Ouest, Sherbrooke. Gérald Robert, 819 823-4353.

Club social de Drummondville

Rencontres sociales: le mercredi après-midi au local du Club, 1235, chemin Hemmings, Drummondville. Germain Cossette, 819 478-7552.

Club social de St-Hyacinthe

Dîner mensuel: le 1^{er} mardi du mois, Brasserie Douville, 5700, boul. Laurier, Saint-Hyacinthe. Alain Grandmont, 450 796-2206.

Club social de la Rive-Sud de Montréal (CSRHQ-RSM)

www.csrhq-rsm.qc.ca

Déjeuner mensuel: le 2^e mardi du mois, à 8 h 30, Resto-Bar Réal Massé, 1001, boul. De Montarville, Boucherville. François Lebrun, 450 655-5668.

Théâtre: le 2 avril au Rideau Vert, «Effet des rayons gamma sur les vieux garçons». Louise Beaugard, 450 446-1219.

Cabane à sucre: le 27 mars, Érablière Maurice Jeannotte, 200, ch. de la Savanne, Saint-Marc-sur-Richelieu. Richard Benoit, 450 677-3051.

Visitez notre page WEB: <http://aprhq.qc.ca/>